

Le bâti colonial dans la région de la Ngounié : témoin d'une histoire locale (1895-1960)

Serge MBOYI BONGO*

Résumé

Le processus de colonisation débute au Gabon avec la signature du premier traité franco-gabonais le 9 février 1839. Mais il ne se matérialise dans l'actuelle province de la Ngounié qu'autour de 1895, avec la création de la Mission catholique Saint Croix des Eshira à Mandji. Ce processus se poursuit au tout début du XX^e siècle avec la construction du poste de Mouila, dont l'objectif visé fut la soumission des populations indigènes. Puis, progressivement Des édifices coloniaux ont poussé à une certaine vitesse, pour des besoins de services aussi divers que variés. Ainsi, véritable témoin d'une époque, ce patrimoine mobilise des enjeux mémoriels en lien avec l'histoire de cette région, notamment dans le processus d'établissement du fait colonial.

Mots-clés

Bâti, colonie, Ngounié, Mémoire, Histoire.

Abstract

The colonization process began in Gabon with the signing of the first Franco-Gabonese treaty on February 9, 1839. But it did not materialize in the current province of Ngounié until around 1895, with the creation of the Catholic Mission Sainte-Croix des Eshira in Mandji. This process continued at the very beginning of the 20th century with the construction of the Mouila substation, the objective of which was the submission of the indigenous populations. Then, gradually Colonial buildings grew at a certain speed, for needs of services as diverse as varied. Thus, a true witness to an era, this heritage mobilizes memory issues linked to the history of this region, especially in the process of establishing the colonial fact.

Keywords

Buildings, Colony, Ngounié, Memory, History.

* Faculté des Lettres et Sciences Humaines Université Omar Bongo,
Email : mboyibongos@gmail.com

Introduction

La région de la Ngounié, située au sud du Gabon, est l'une des premières à laquelle s'est intéressée l'autorité coloniale dans sa progression vers l'arrière-pays de ce qui deviendrait la colonie du Gabon (P. B. Du Chaillu, 1863). Région frontalière de la colonie du Congo français, elle a, semble-t-il, très vite représenté des enjeux stratégiques liés à son potentiel agricole, commercial, ainsi qu'à sa démographie non négligeable (C. Ibinga, 1985). Par ailleurs, sa proximité avec le Congo présentait de forts avantages quant à la possibilité de mise en valeur économique des colonies par la création de vastes marchés communs (G. Balandier, J.-C. Pauvert, 1952). Tout ceci constitue autant d'atouts justifiant l'établissement précoce de l'administration française dans cette partie du Gabon.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la mise en valeur de cette partie de la colonie du Gabon, à travers l'édification progressive de structures répondant aux besoins immédiats des autorités coloniales : prisons, bâtiments administratifs, infrastructures commerciales, écoles et autres. L'édification de ce bâti, qui couvre tout le champ colonial, peut interroger dans une pure logique d'inventaire et un besoin d'histoire.

En effet ce patrimoine, véritable témoin d'une époque, mobilise des enjeux mémoriels en lien avec l'histoire de cette région, notamment dans le processus d'établissement du fait colonial. Mieux, les divers usages auxquels il a été affecté témoignent de son vécu qui accompagne l'existence de la colonie du Gabon.

À quoi se rapporte donc le bâti colonial dans la province de la Ngounié et en quoi peut-il être un témoin de l'histoire régionale ?

La réponse à cette double interrogation renvoie à l'idée d'une étude pionnière, qui prend appui sur des sources, de natures diverses. Elle induit l'examen de matériaux divers, allant des sources d'archives coloniales (factures, décret, projets, etc.) aux témoignages issus des collections privées, textuels ou iconographiques. On pourrait également être amené à convoquer la mémoire vivante de certains individus témoins encore en vie, de cette époque coloniale.

Le cadre géographique de cette étude se rapporte à la Ngounié, province sud du Gabon. Le choix de cette région relève simplement de la démarche prudente d'explorer un espace de taille raisonnable, par rapport à l'étendue nationale, dans une étude pionnière comme celle-ci.

Dans la même veine relevons qu'en raison de l'étendue de ce bâti dans la Ngounié, si l'on veut se montrer circonspect, il convient d'opérer des arbitrages. Aussi peut-on choisir d'évoquer quelques-uns des édifices les plus représentatifs de cette présence coloniale dans la région qui nous intéresse, qu'ils soient religieux, administratifs ou économiques.

Enfin, le cadre chronologique choisi (1895-1960) s'inscrit dans « la longue durée ». 1895, comme point de départ, incarne l'édification du premier ouvrage à usage certes religieux, mais dont les implications coloniales sont indéniables : la mission catholique de Mandji en 1895. De même, 1960 représente un versant intéressant de cette étude en ce que cette année marque l'avènement de la post colonie qui ouvre de nouvelles perspectives, avec de nouveaux acteurs politico administratifs, souvent issus de l'élite locale.

Enfin dans cette étude nous évoquerons en premier les mécanismes ayant prévalu à l'édification du bâti colonial, avant d'aborder la diversité du bâti, les financements sous-tendant ce projet, ainsi que les matériaux et les moyens humains ayant permis sa matérialisation.

1. Le bâti colonial : un aménagement progressif, diversifié et circonstancié

D'un point de vue structurel, l'ère coloniale s'ouvre sur l'implantation religieuse. Ainsi, évoquer le patrimoine matériel c'est d'abord et avant toute chose parler du bâti missionnaire.

1.1. Les missions religieuses, lieux de vie et de culture

L'histoire de l'implantation de l'Église au Gabon remonte aux temps de Jean Rémy Bessieux, en 1844. Puis, partant de l'Estuaire le déploiement missionnaire s'est opéré dans les régions de l'hinterland, y compris la Ngounié actuelle, où la présence missionnaire s'est faite constatée à la fin du XIX^e siècle (M. Assoumou Nsi, 2011, p.67). En effet, en 1895 est fondée la Mission Saint Croix des Eshira Mandji, suivie de celle des Trois Epis de Sindara en 1899 par les Pères Boutin et Barreau. C'est autour de 1900 que fut fondée la Mission Saint Martin des Apindji par le Père Nicolas. De là, vont progressivement émerger dans la province, plusieurs autres lieux de cultes comme Notre Dame

de Dibwangui (1930), la mission Saint Augustin de Lébamba et bien d'autres encore.

Dans cette région de l'hinterland gabonais, comme dans bien d'autres, l'installation religieuse précède l'implantation administrative et, mieux, elle la favorise, dans la mesure du possible. En effet, de par les enjeux qui sous-tendent le déploiement des premiers missionnaires dans l'intérieur du pays on peut évoquer l'idée d'un balisage visant la préparation des locaux à subir le fait colonial. Les missions ont pour but d'évangéliser pour aider à atténuer l'adversité des populations locales par des conversions massives à la nouvelle religion et donc la soumission à l'autorité de l'Église. Cela devait permettre une progression, un déploiement plus apaisé de la mission coloniale, avec peu ou pas de résistance¹. Les missions devaient également former ou plutôt formater l'esprit des populations autochtones à travers une école dite moderne dont l'adoption avait pour principale conséquence le rejet de certaines pratiques culturelles locales, fondement d'une identité condamnée à disparaître et à se muer par un processus d'assimilation savamment programmé.



Photo 1 : Mission Saint-Martin des Apindji à ses débuts vers 1900

Source : Archives C.S.S.L

¹ Discours du Roi des Belges Léopold II aux missionnaires du Congo le 12 janvier 1883, *Afric-Nature*, N° 005, p. 11.

Cette photo traduit, l'idée d'une mission cadre de vie et point de socialisation, le village Saint-Martin en l'occurrence. Elle regroupe aussi bien des missionnaires (à l'extrême droite) que les populations locales. Aussi, peut-on constater la présence d'un indigène bien vêtu (juste à côtés des missionnaires tout de blanc vêtus), qui pourrait être un éducateur, un évolué. La mission apparaît ici comme le cadre dynamique à l'intérieur duquel se déploie la communauté, comme l'indique Serge Mboyi Bongo en ces termes :

Au titre d'œuvres sociales, il y a le dispensaire, mais aussi et surtout, il y a l'école. De nombreuses congrégations ont fait le pari de l'instruction des indigènes. Ainsi, chaque mission paroissiale possède souvent son école, aux mains de quelques religieux dévoués à cet effet. Dans certaines régions du Gabon, cette école a souvent été assortie d'un internat, sans doute dans le double intérêt d'instruire et de convertir. Pour ce qui est de la mission catholique de Dibwangui, les apprenants partaient de la contrée sud de la Ngounié pour s'y rendre. L'internat leur permettait donc de se retrouver au cœur de la paroisse en permanence et ainsi de former une communauté active (S. Mboyi Bongo, 2018, p.14).

Bien, souvent, l'ampleur des actions sociales déployées sur le terrain n'a d'égale que l'hostilité affichée ou soupçonnée des populations locales à l'implantation coloniale. La région de la Ngounié a affiché une réelle hostilité au déploiement du fait colonial au travers des résistances dites *tshogo* surtout, dès le début du XX^e siècle. Il fallait donc jouer, de la part des administrateurs coloniaux, la carte paroissiale afin d'adoucir des mœurs et d'associer les populations locales à la trahison de leurs conquérants.

Toutefois, si les premières écoles sont l'œuvre des missionnaires, le mouvement est allé se démocratisant au fil du temps. L'implantation des écoles ne devait pas tarder à suivre la courbe de déploiement des missions chrétiennes et des centres administratifs coloniaux. Il en est ainsi, dès 1929 à Fougamou et au tout début des années 1930 à Mouila, à Yombi, Guidouma, etc. Dans le même temps le nombre croissant des apprenants, associé aux principes doctrinaires des missionnaires catholiques, devait conduire à la construction d'une école de fille à trois

classes à Mouila en 1951². Un an après, c'est l'école de Lébamba³ qui vit le jour. Mais les années de prolifération massive des écoles dans la Ngounié sont 1956 et 1957. Dans le District de Mimongo, émergent des écoles, à l'instar de la quatrième classe de l'école de Mimongo et l'école de Yeno. À Mbigou, ce furent quatre classes construites, une école au village Iméno-M'Bila⁴ et une autre au village Lévida⁵. Ces écoles mêlent bien souvent public et privé.

1.2. Le patrimoine administratif et carcéral

1.2.1. Le bâti administratif

La taille de la région de la Ngounié exigeait une mise en valeur diversifiée et densifiée, pour répondre aux besoins des populations locales et de l'économie métropolitaine. D'où d'importants investissements administratifs, répartis sur tous les plans. Au nombre de ceux-ci il y a les investissements immobiliers au bénéfice de l'administration coloniale. Ces bâtiments administratifs comprennent aussi bien des structures de travail que des logements pour cadres européens et indigènes affectés à des tâches subalternes.

Dans un cas comme dans l'autre, il convient de préciser que l'idée qui sous-tendait cet investissement immobilier colonial est d'abord celle de la mise en place de structures pouvant servir au quotidien, en se gardant tout de même de réaliser des investissements onéreux. Car le projet colonial, à ses débuts, divise quant à son intérêt réel pour une République française fragilisée et plongée dans une double crise politique et économique (S. Mboyi Bongo, 2007, p. 233-236). Ainsi, pour ce qui est des bâtisses, il fallait miser sur des matériaux locaux, le bois, surtout pour les logements des indigènes⁶. Celles destinées à accueillir les colons européens se distinguaient par des plans des

² Devis de construction école de fille à 3 classes à Oyem et Mouila, février 1951, ANG.

³ Télégramme lettre N° 169 ; du Chef du District de Ndendé au Chef de la Région de Mouila, du 29 juin 1952, ANG.

⁴ Chapitre V, fiche d'activités mensuelles du mois de juillet 1956, n° 20, ANG.

⁵ Rubrique I de la fiche des activités du mois d'août 1956, N° 17, du District de Fougamou, ANG.

⁶ Lettre N°628 de l'Administrateur-Maire de Libreville à Monsieur le Gouverneur Hors Classe de la F.O.M., Chef du Territoire du Gabon, du 17 juillet 1953.

bâtiments mieux élaborés, des superficies plus grandes et des matériaux de construction plus résistants à l'effet du temps.

Il semble tout de même qu'avec le temps et l'avènement de la classe des évolués, les privilèges en la matière se soient démocratisés. Il en est ainsi de cet épisode du passage dans le district de Ndendé, le 30 septembre 1956 du Conseiller Jean-Jacques Boucavel qui aurait été orienté, dans un premier temps, vers la case de passage du district dont il aurait systématiquement fustigé l'inconfort : manque de draps, de serviettes, d'éclairage, d'eau potable, etc. En réponse à cette plainte, M. Boucavel aurait immédiatement reçu trois propositions visant l'amélioration progressive des structures de logement : l'Hôtel Oasis de Ndendé, le Campement personnel complet et l'amélioration de la case de passage par le Chef du territoire. Ici, tout logement répondant aux besoins de l'autorité coloniale était nécessairement équipé, sommairement ou copieusement.

1.2.2. Le bâti carcéral, une nécessité pour le contrôle des masses

Les bâtiments carcéraux font partie des premiers construits dans la région qui nous intéresse, en raison du rapport bien particulier qui s'est développé, au fil du temps, entre les populations locales et l'autorité coloniale française. En effet, dès l'amorce de l'établissement du fait colonial dans cette région de la Ngounié, l'idée d'une mise en valeur plus accrue de la colonie par l'intensification et la monopolisation du commerce ne trouva pas un écho favorable auprès des populations autochtones qui ne tardèrent pas à marquer leur opposition (C. Coquery-Vidrovitch, 2001 ; J.- R. Koumabila, 2012 ; A.-Z. Nyama, 2014, p. 361-365).

En effet au début du XX^e siècle l'autorité coloniale choisit de remplacer le commerce libre longtemps pratiqué dans ses colonies par une forme d'exclusivité concessionnaire attribuée à des compagnies essentiellement françaises (C. Coquery-Vidrovitch, 2001). Dans cette dynamique l'exclusivité du commerce dans le Sud-ouest de la colonie du Gabon fut attribuée à trois compagnies : la Compagnie Française du Congo occidental (CFCO), la Société Agricole et Commerciale de Setté Cama (SAC) et la Société de la Haute Ngounié (SHN). Ces trois compagnies, dans leur déploiement, prenaient appui sur des marchands sénégalais principalement, au détriment des populations locales traditionnellement intermédiaires telles que les Bayaka, entendus par là

le peuple punu. Autant d'éléments qui suscitèrent très vite un rejet du fait colonial, de la part des indigènes. Ce fut le cas chez les populations *tsogho* des environs de Mouila. Une lettre du R. P. Nicolas, datée du 11 décembre 1904, fait état de ce qui suit :

Dans la haute Ngounié, tout le pays ishogo est en révolution. Il y a déjà eu deux victimes parmi les Européens : M. Ourson, tué à Kimbélé, et sergent Sampic, égorgé aux portes de Mouila, à sept kilomètres du poste et de la factorerie ; son corps a été dépecé et en partie dévoré (sic !) (Juste-Roger Koumabila, *op cit*, p. 290).

Cette première révolte fit tache d'huile en pays punu et lumbu ou des actions de guérilla, d'attaques tous azimuts furent régulièrement menées contre les intérêts commerciaux français. Face à ces actions sporadiques, l'autorité coloniale eut pour réponse des opérations militaires brutales, mais visiblement efficaces.

Mieux, pour préserver les activités européennes de l'hostilité des indigènes révoltés, l'administration coloniale avait multiplié les camps de défense et de sécurité à travers la colonie. Pour ce faire, un foyer militaire fut érigé en 1904 à Mouila, afin de soumettre les autochtones et de veiller à la sécurité des intérêts métropolitains (N. Metegue N'Nah, 1981, p. 86). Ce foyer, comme bien d'autres à travers la colonie, s'appuyait sur 66.000 fusils et 79.858 kilogrammes de poudre introduit au Gabon par l'autorité coloniale dès 1881.

Dans le même temps, dès 1912 sont créés trois nouveaux postes militaires dans la Région de la Ngounié : Koula-Moutou, Mimongo et Mbigou, avec un déploiement massif de soldats Blancs en plus de la milice coloniale (N. Metegue N'Nah, *op cit*). En plus de ces nouveaux foyers militaires, des bâtiments carcéraux virent le jour dans la région. Ainsi, dans les premières décennies du XX^e siècle, les espaces carcéraux ont été construits dans tous les chefs-lieux des subdivisions de la Région de cette région (F. Nguiabama Makaya, 2006).

2. Les constructions sanitaires, commerciales et aéroportuaires

2.1. Les investissements sanitaires

Les équipements sanitaires ont été érigés dans la colonie du Gabon en général et particulièrement dans la Région de la Ngounié pour répondre

aux besoins d'exploitation coloniale. En effet, c'était pour les colonisateurs une occasion de lutter contre les pathologies qui fragilisaient sans cesse leur santé. Mais très vite ces hôpitaux se sont avérés des armes efficaces dans les desseins de mise en valeur de certaines colonies à faible démographie telle que le Gabon. En effet par leur action, ils devaient permettre d'endiguer un certain nombre de maladies à l'origine du faible peuplement de ces colonies, et ainsi aider au mieux à préserver une main-d'œuvre indispensable aux productions économiques nécessaires au projet colonial matérialisé sur le terrain par les compagnies concessionnaires. De ce fait, des dispensaires sont construits dans plusieurs villages : Imeno-M'Bila, Dibwangui, etc. Mais ce n'est qu'en 1936 que l'on note un véritable plan d'organisation des services sanitaires avec une véritable budgétisation⁷.

En effet, le 19 février 1936, le Docteur Luciani adressait au Chef du Département de la Ngounié-Nyanga, un projet de réalisation d'unités sanitaires. Entamé un an auparavant, le projet de construction du centre d'hospitalisation de Mouila se poursuivait avec les travaux en exécution répartis comme suit :

- 6 W.C à fosses fumantes dont 3 pour l'A.M.I⁸, un pour la léproserie, deux pour le Centre des sommeilleux ;
- 2 fours dont un pour la léproserie pour incinération de détritus ;
- 1 local annexe de désinfection dans lequel pourrait y être aménagé une douchière (y compris tuyauterie d'amenée d'eau du réservoir, et appareils à douches) d'une surface couverte de 54 mètres carrés ;
- Achèvement du puits et du réservoir, destinés à l'alimentation en eau potable des indigènes et Européens du Poste ;
- 1 bâtiment (18 * 10) cloisonné pour y aménager 4 pièces destinées aux contagieux de l'A.M.I et pouvant contenir 34 lits ;
- 2 bâtiments de 24 lits chacun destinés à 48 hospitalisés ;

⁷ Lettre du Surveillant Principal des travaux Publics, D. Luciani, adressée au Chef de Département de la Ngounié-Nyanga du 19 février 1936, ANG.

⁸ Assistance Médicale Indigène créée au début du XX^e siècle pour offrir des soins médicaux aux populations européennes et indigènes. Conçue comme une médecine de brousse, l'A.M.I. fonctionne grâce à un maillage de petites formations sanitaires périphériques dans lequel exerce un médecin, assisté le plus souvent par un « aide-infirmier » indigène.

- 50 cases en matériau du pays de 2 logements chacune destinées à recevoir 100 sommeilleux, soit 50 * 100 ;
- 1 local pour aliénés à 4 compartiments (30 mètres carrés de surface couverte).

Pour la poursuite et l'achèvement de ces travaux, un budget estimatif de 316.364 francs était accordé à Monsieur Luciani.

Et cette politique d'aménagement sanitaire devait s'étendre à l'ensemble de la région de la Ngounié, affectant de facto certaines subdivisions stratégiques telles que Mbigou. Les précédents bâtiments construits en matériaux locaux se trouvant dans un mauvais état, il était nécessaire de recourir à matériaux plus durables, dans l'ordre d'urgence, avec un budget réduit tout de même. Ainsi, à Mbigou, furent construits un dispensaire, six bâtiments pour hospitalisés de l'A.M.I, un bâtiment pour contagieux cloisonnés, sept fosses fumantes dont trois pour l'A.M.I, deux fours, un local annexe de désinfection avec douchière, cinquante cases à matériaux du pays de deux logements chacune destinées à 100 hospitalisés sommeilleux, un pavillon maternité et un local pour aliénés.

Par ailleurs, des travaux ont permis à la subdivision de Mimongo de se doter d'un hôpital rajeuni et modernisé. Afin de palier la subdivision des carences médicales, il a été construit un pavillon dispensaire, dans l'urgence. On nota aussi la construction de trois pavillons d'hospitalisation destinés à recevoir 75 malades de l'A.M.I, un pavillon cloisonné pour y aménager quatre pièces destinées aux contagieux, quatre W.C à fausses fumantes, deux fours pour incinération des détritux dont un pour la léproserie, 35 cases en matériaux du pays de deux logements chacune destinées à recevoir soixante-dix sommeilleux, 25 cases de deux logements construites en matériaux du pays et destinées à recevoir 50 lépreux, un pavillon maternité comprenant six salles dont deux pour accouchées isolées, un local de désinfection avec douchières y compris appareil de douche et pylône ainsi qu'un local pour aliénés à 4 compartiments.

Dans la subdivision de Fougamou pendant cette année 1936 et toujours dans le même élan, un projet de construction d'un dispensaire de type n°2 se matérialisa, en plus de deux bâtiments de 24 lits chacun destinés à 50 hospitalisés de l'A.M.I, d'un bâtiment cloisonné destiné à recevoir 30 contagieux de l'A.M.I, de quatre fosses fumantes, de deux fours pour incinération de détritux, de 15 cases de deux logements en

matériaux locaux de deux logements chacune destinées à 30 sommeilleux, de 35 cases de deux logements destinées à 70 lépreux, d'un pavillon maternité comprenant six pièces et d'un local de désinfection avec douchière.

2.2. La construction des marchés, un enjeu stratégique entre colonisateurs et populations autochtones

La construction des marchés concernait concernaient tous les chefs-lieux de districts. C'est pourquoi au premier semestre 1952, J. Pech, chef du district de Ndendé, mettait en exécution la couverture en tôles du marché de Mimongo. De l'autre côté, G. Serre mettait en scène les travaux de consolidation du marché du District de Mbigou, avec le remplacement de six piliers.

Juste quatre ans après les travaux de Mimongo, en 1956 à Imeno-Mbila, un marché ouvert était en fin de construction ; tout comme à Mbigou où Monsieur Ferrao-Lopez construisait une boutique en dur. Que les marchés soient couverts ou bien ouverts, les produits exposés variaient non seulement en fonction des saisons, mais aussi grâce à l'implication des travailleurs indigènes. Pour les inciter, les administrateurs les regroupaient par clans et groupes ethniques. Ainsi, au village Imeno-Mbila par exemple, le paysannat était entrepris depuis 1955 par les responsables du district de Mbigou en tenant compte de leurs coutumes.

En réalité, il convient de relever ici le caractère particulièrement sélectif dans la mise en valeur des marchés par la construction d'édifices durables. Les marchés entretenus par les administrateurs coloniaux étaient essentiellement ceux qui faisaient la promotion des produits coloniaux à forte valeur tels que café surtout. Les autres étaient bien souvent ignorés, voire interdits⁹. À Mimongo en juillet 1956, tous les marchés de noix de palme, palmistes et huile de palme avaient été suspendus jusqu'en octobre, afin de faciliter le marché du café¹⁰. Cela permit la récolte de 800 tonnes de café en cerises en ce mois de juillet.

⁹ Ainsi, la Soredia, une compagnie régulatrice des produits commerciaux, ne s'empêcha pas de demander la suppression du marché de manioc pour le 10 avril 1954 à venir à Mbigou, estimant qu'il était trop rentable aux populations locales Fiche de renseignements du mois de mars 1954 de M. Blin, Chef du District de MBigou.

¹⁰ Chapitre V, fiche d'activités mensuelles du mois de juillet 1956, n° 20.

3. Les moyens d'implantation du bâti colonial dans la région de la Ngounié

La politique coloniale de mise en valeur de la région par le biais d'implantation de nombreuses structures prend appui sur une synergie des moyens matériels et humains. Ces moyens proviennent aussi bien des prélèvements effectués localement, que des éléments provenant d'autres régions de la colonie, voire de la métropole. Au nombre de ces moyens mobilisés il y a les finances, les matériaux de construction, ainsi que la main d'œuvre.

3.1. Des sources de financement diversifiées

L'implantation des compagnies concessionnaires dans la colonie du Gabon a suscité un besoin nouveau portant sur la nécessité de mobiliser une main-d'œuvre locale abondante, bon marché et fixe. Cependant ce projet était très vite soumis à des difficultés certaines. Les populations indigènes affichaient une réticence, voire une hostilité vis-à-vis du « travail du Blanc ». Mais la France se devait d'organiser l'économie coloniale, dans le contexte morose de l'après seconde guerre mondiale (S. Mboyi Bongo, 2007). Il fallait donc trouver des voies et moyens afin d'astreindre la population locale (C. Coquery-Vidrovitch, 1979). Ainsi, plusieurs mesures s'imposaient :

- Prélever l'impôt indigène, maintenir la contrainte. Ainsi, les Africains sont incités à travailler, à développer les cultures de rente, ce qui les conduit à entrer dans l'économie monétaire tout en se libérant de l'impôt ;
- Encourager les déplacements des travailleurs. Au Gabon la mobilité des hommes pouvait être saisonnière comme les recrutements de coupeurs pour les chantiers forestiers. Ces migrations du travail stimulent l'essor du salariat. Ainsi, les travailleurs, avec leur salaire, se libèrent de leur impôt et avec les surplus, paient les compensations dotales et achètent quelques biens de consommation courante ;
- Mettre en place une législation pour contraindre davantage les indigènes, c'est le code de l'indigénat.

Les autochtones étaient désormais assujettis au travail rémunéré, au sein des compagnies concessionnaires et autres travaux manuels au

bénéfice de l'administration coloniale. Certains étaient affectés aux métiers agricoles (caféiers, palmistes, etc.). D'autres étaient astreints aux travaux de construction des édifices et les plus robustes à la pénible corvée de portage des marchandises et bien d'autres. Tous bénéficiaient des salaires qui favorisaient le prélèvement d'un impôt pour les caisses locales. D'ailleurs, en avril 1954, tous les chefs de districts de la région de la Ngounié étaient occupés à la perception des impôts numériques. Pour exemple, l'entretien des bâtiments (réfection des toitures des bâtiments logements fonctionnaires) du district de Mimongo en 1951 mobilisaient 15 manœuvres indigènes qui engrangeaient un salaire global de 49.000 francs pour l'exécution des travaux¹¹. Aussi, à Imeno-Mbila, la construction de l'école entamée en 1956 mobilisa une forte main-d'œuvre indigène, sous le contrôle du Chef du district de Mbigou qui estimait que sa présence était inaliénable à la soumission des travailleurs locaux car la Mission de Dibwangui, censée contrôler les travaux, était incapable d'exercer son autorité sur les autochtones.

Aménager le territoire et mettre en place des infrastructures deviennent des objectifs prioritaires, l'État acceptant de s'engager financièrement. Il chiffre les travaux nécessaires à 4 milliards de francs dans l'empire colonial français d'Afrique (AOF et AEF). Mais pour réunir cette colossale somme, il fallait une double implication. D'une part, les colonies devaient trouver les moyens financiers de leur mise en valeur. D'autre part, la métropole devait trouver une véritable source monétaire afin de pallier aux carences indigènes en la matière. Ce que les historiens appellent « plan Sarraut » ne put trouver forme qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale avec la création en avril 1946 du Fonds d'Investissement et de Développement Economique et Social (FIDES), lequel était chargé d'encourager le développement économique et social des territoires d'outre-mer de l'Union française.

Les fonds issus de cet organisme étaient affectés prioritairement à des régions déployant une réelle politique de mise en valeur des territoires, sous-tendue par l'édification de nombreuses infrastructures nécessaires. En 1956, le Chef de la région de la Ngounié affirmait avoir reçu un crédit de 100.000 francs de l'État destinés, en partie, à la construction de deux cuisines orthogonales dans le district de Mbigou.

¹¹ Lettre n° 560 du 24 décembre 1951 de Monsieur le Chef de District de Mimongo portant récapitulation des entretiens des bâtiments administratifs et logements des fonctionnaires.

En fait, les gains du FIDES constituaient des emprunts, car les colonies elles-mêmes avaient la responsabilité de trouver les sources de leur mise en valeur. De ce fait, M. Raynaud, représentant le Crédit de l'AEF au Gabon, garantissait au district de Ndendé, en 1956, un emprunt d'une somme de 1.000.000 de francs pour la réalisation du projet de construction en milieu africain. Toutefois, la plupart du temps, les prêts mettaient, les administrateurs coloniaux et les Africains en conflit. C'était une affaire de mentalité car les indigènes considéraient ces prêts administratifs contractés auprès du Crédit de l'AEF. Comme des dons. De ce fait, pour régulariser la situation, il fallait désormais mettre les travaux de développement des colonies à la charge des entreprises immobilières, comme la SIP.¹²

Par ailleurs le FIDES pouvait revêtir d'autres prérogatives, au-delà des prêts à la réalisation du patrimoine colonial matériel. En effet, il pouvait financer l'entame des travaux, avant que la colonie ne prenne le relais que sur des fonds propres. Ainsi cet organe métropolitain encourageait-il les politiques de mise en valeur dans la région de la Ngounié. Il fut un acteur majeur dans la réalisation du bâti colonial, la colonie seule ne pouvant remplir cette lourde tâche.

3.2. Répartition budgétaire et domaines d'investissements

Le développement de la Ngounié nécessitait un fort investissement financier qui se déployait en fonction des domaines bien distincts. En effet, dans le cadre d'une meilleure gestion des édifices bâtis, il était nécessaire que la gestion financière se fasse singulièrement en fonction de tel ou tel autre domaine d'investissement, sous le contrôle du chef de la région.

¹² Société Immobilière Permanente, devenue collectivités locales après l'Indépendance du pays. Aujourd'hui, la S.I.P. peut être considérée comme étant une entreprise publique exerçant dans le B.T.P.

Tableau : Mandat de délégation

N° des chapitres	Désignation des chapitres	Montant des crédits délégués	Observations
19-1-2b	Service de santé.....	338.978	Crédits destinés pour couverture en tôles de Bâtiments du Camp de Silence./.
Total		338.978	

Source : Avis de sous-délégation n° 95 du 8 mars 1954 portant Budget du Plan adressé à Monsieur le Chef de Région de la Ngounié à Mouila, Archives Nationales du Gabon.

Le tableau ci-dessus traduit bien la densification de la dépense liée au domaine de la santé. Il faut dire que depuis 1936 déjà M. Luciani, en accord avec le Médecin en Chef du Département Sanitaire de la Ngounié-Nyanga, mettait en place un programme de 3.185.000¹³ francs visant la construction des structures sanitaires dans tous les districts. Pour autant, les autres secteurs d'activités n'étaient pas en reste. En 1953, une somme de 70.000 francs accompagnait le devis estimatif des travaux d'entretien et d'amélioration du bâtiment du service météorologique de Mouila¹⁴. Il était question de la réfection des toitures, du blanchiment des murs, de l'installation de la cuisine (four, cheminée et plancher), de travailler la fosse septique, du transport des tuiles de bambou ainsi que des installations sanitaires. Enfin, en 1954, 10.000 francs étaient accrédités à la navigation aérienne de Mouila. Ce crédit était destiné à la refaction du groupe électrogène de la station de la Commune de Mouila¹⁵.

Dans le domaine de l'éducation également, les financements de l'État colonial sont conséquents. Ce fut le cas pour les travaux du cours complémentaire de Ndendé en 1959, exécutés par l'entrepreneur Aldo

¹³ Lettre du 19 février 1936 du Surveillant Principal des Travaux publics D. Luciani portant Projet de centres d'hospitalisation du Département de la Ngounié-Nyanga.

¹⁴ Devis descriptif des Travaux d'entretien et d'amélioration du bâtiment du service Météorologique de Mouila du 16 juillet 1953.

¹⁵ Autorisation de dépenses N°118-Budget Général Exercice 1954.

Togna¹⁶. La dépense a atteint la somme record de 13.400.000 francs. Ce coût relativement élevé peut s'expliquer par la nature des matériaux utilisés, sans doute plus chers, ainsi que celui de l'expertise nécessaire. On le voit avec le budget alloué à la construction d'un bâtiment d'hospitalisation à Fougamou en 1959. Très détaillé, il intègre des champs d'expertise autrefois globalisés. Le budget est réparti sur la base de la maçonnerie, de la charpente et de la menuiserie. Pour ce faire, ces travaux qui présentaient une somme de 672.978 francs, sous le regard de l'entrepreneur Cavana, comprenaient 64.190 francs pour les travaux de maçonnerie (chape ordinaire lissée de 42 m² à 19.740 francs, 9 tuyaux grès de 1m à 12.600 francs, 7 coudes à 6.650 et 21 tuyaux fibrociments à 25.200), 160.380 francs pour la charpente (charpente moisée à 66.300 francs, charpente non assemblée à 94.080 francs) et 448.408 francs pour la menuiserie (menuiserie de 0,07 x 0,07 à 66.400 francs, menuiserie de 0,07 x 0,13 à 35.550 francs, menuiserie de panneaux bois à 66.788 francs, menuiserie persienne à 151.340 francs, menuiserie demie persienne à 111.860, menuiserie isoplane à 16.470 francs).

Enfin, lorsque les besoins se faisaient pressants, les budgets d'investissement et de mise en valeur de la Ngounié pouvaient englober plusieurs domaines. En 1952 par exemple, le district de Ndendé bénéficiait d'une somme de 118.461 francs destinés à la construction de plusieurs édifices à l'instar d'un bureau du district, de deux cases de gardes, de trois cases pour fonctionnaires, d'une case de passage, d'un bâtiment pour maternité, de trois bâtiments pour l'A.M.I, de la transformation de l'ex case du district en trois logements, d'une prison et d'un marché. Ndendé ne demeura pas le seul district de la région à bénéficier à un budget multifonctions, Mbigou aussi. En effet, à l'entame des années 1950, le district bénéficia d'un budget de 286.600¹⁷ francs pour l'exécution des travaux répartis comme suit :

- Camp de garde = 63.700 francs ;
- Prison = 11.600 francs ;
- Marché couvert = 23.600 francs ;
- Hôpital = 60.550 francs ;

¹⁶ Marché 1049 TP. – Construction du cours complémentaire à Ndendé, approuvé le 23 avril 1959 sous le n° 81.

¹⁷ Procès-verbal de visite des bâtiments administratifs du District de Mbigou, signé G. Serre.

- Bureau = 13.200 francs ;
- Résidence = 26.550 francs ;
- Case adjoint = 15.250 francs ;
- Case passage = 29.650 francs ;
- Logements fonctionnaires Africains = 42.500 francs.

3.3. Des inégalités salariales entre les techniciens

Dans la Région de la Ngounié, comme dans toute la colonie du Gabon d'ailleurs, des individus se sont mis en œuvre afin de réaliser le bâti colonial. Mais les revenus salariaux variaient nettement entre techniciens européens et indigènes. À la rigueur, il était difficile de retracer le taux des salaires des techniciens occidentaux, qualifiés de spécialistes. En effet, dans sa lettre adressée au Chef de la Région de la Ngounié, le 15 décembre 1951, le Chef du district de Ndendé évoquait que le coût de la main-d'œuvre spécialisée faisait l'objet d'une rubrique spéciale¹⁸. Donc pour la poursuite et l'achèvement des travaux du Camp de Gardes de Ndendé, la main-d'œuvre s'évaluait à 350 francs par jour sur une durée des travaux de 30 jours, soit seulement 11.200 francs pour un budget estimé à 453.424 francs. De même à Mimongo, en 1951, pour les travaux d'entretien des bâtiments destinés aux services administratifs, les salaires des charpentiers variaient entre 60 et 90 francs. Les salaires des maçons, quant à eux, variaient entre 60 et 150 francs¹⁹. On peut ici comprendre que les taux les plus faibles de rémunérations étaient ceux des Africains, les plus élevés appartenant aux occidentaux.

Pour justifier la faible redistribution salariale des techniciens indigènes, les administrateurs coloniaux ne manquaient pas d'arguments. En effet, ils se basaient sur l'inexpérience des indigènes. Pour ce faire, en 1936 l'ingénieur du Département de l'Estuaire ne proposait que 30% du prix des constructions aux techniciens indigènes

¹⁸ Toujours dans ladite lettre, il est mentionné le coût de la main-d'œuvre non spécialisée, locale Lettre n° 560 du 24 décembre 1951 de Monsieur le Chef de District de Mimongo portant récapitulation des entretiens des bâtiments administratifs et logements des fonctionnaires.

¹⁹ *Ibid.*

pour les travaux des dispensaires de Mbigou et de Tchibanga²⁰. Ainsi, un contremaître maçon (un occidental) était payé à 250 francs par mois pendant 6 mois, soit 1.500 francs. À l'opposé, 3 maçons indigènes n'avaient, à eux tous, que 130 francs par mois pendant 6 mois, soit 2.700 francs. De même, un contremaître charpentier, là encore un européen, avait 350 francs le mois pendant 6 mois, soit 2.100 francs. Mais trois charpentiers réunis gagnaient la somme de leurs salaires mensuels réunis, moins que l'euro péen : 150 francs par mois pendant 6 mois, soit 2700 francs. Un an auparavant, les édifications et constructions administratives dans le Département de la Ngounié-Nyanga n'offraient pas grand-chose aux maçons et charpentiers indigènes parce que qualifiés de main-d'œuvre médiocre. Ainsi, chacun des techniciens n'allait être payé qu'à 5 francs par jour²¹.

Toutefois, pour les chantiers qui impliquaient aussi bien colonisateurs que colonisés, l'on pouvait noter une nette augmentation du prix de la main-d'œuvre. C'est pourquoi, la couverture des cases de Ndendé en 1952 donnait les chiffres suivants :

- Maternité : 18.000 francs ;
- Deux bâtiments de l'A.M.I : 25.000 francs ;
- Dispensaire : 18.000 francs ;
- Prison : 12.000 francs ;
- Marché : 8.000 francs ;
- Deux logements de moniteurs : 16.000 francs.

Grosso-modo, dans les années 1950, les coûts de construction du bâti colonial avaient déjà partout augmenté, au grand bonheur des techniciens locaux et étrangers, même si les disparités salariales existaient toujours.

²⁰ Lettre N° 275 de l'Ingénieur du Département de l'Estuaire adressée à Monsieur le Gouverneur des Colonies, Délégué du Gouverneur Général pour la Région du Gabon, du 13 novembre 1936.

²¹ Lettre N°470 de l'Administrateur des Colonies, R. Barthelemy, Chef de Département p.i de la Ngounié-Nyanga, adressée à Monsieur l'Administrateur Supérieur du Gabon à Libreville, du 13 juin 1935.

4. Les différents matériaux de construction

4.1. Des matériaux locaux majoritaires

Le bâti colonial pouvait reposer sur des matériaux provenant de divers horizons. Toutefois, une part non négligeable était puisée localement. Il en est ainsi des matériaux de charpente. En 1958, par exemple, la construction de la case de passage pour Notables Africains à Mimongo avait progressé de façon satisfaisante grâce au bois local qui servit au montage des murs, mais surtout à la pose des cadres de portes et fenêtres²². Outre la charpente, la fabrication des parpaings en terre battue et cuite dans des fours se faisait également localement. Les pierres nécessaires à la fortification des soubassements étaient extraites des carrières locales. Enfin la paille servant à coiffer les toitures de certaines constructions avec des matériaux légers, à entretenir très régulièrement les bâtisses, était de fabrication locale. Sa production, dans le cadre de ces travaux coloniaux d'envergure, pouvait faire l'objet d'une véritable planification de la part de l'autorité coloniale. La fiche d'activités du mois dans le District de Ndendé, mois de septembre 1956, prévoyait la consolidation des toitures en pailles avant la saison des pluies pour tous les bâtiments du District²³. De même, quelques mois à peine après l'indépendance du Gabon, 800 pailles étaient nécessaires à l'entretien du local des P.T.T de Ndendé, évaluées à 2.800 francs pour une main-d'œuvre de 1.600 francs exclus. Les bambous et lianes sont aussi à mettre dans le cercle des matériaux locaux, y compris d'autres matériaux comme du sable, la latérite, etc.

À l'évidence, la construction des cases avec les matériaux purement locaux permettait-aux administrateurs coloniaux de faire des économies et de promouvoir un système immobilier de location-vente des logements amortissables rapidement. Pour ce faire, le système immobilier devenait, pour les administrateurs coloniaux, un énième moyen de renflouer les caisses de la colonie. Et quoi de mieux la vente de logements périssables aux autochtones, trop occupés dans l'accomplissement des tâches dédiées au travail des compagnies concessionnaires surtout pour bâtir leurs propres cases. Dans la Région de l'Ogooué-Maritime par exemple, en 1953, dix-neuf cases de cinq

²² Fiche d'activités mensuelles du mois de juillet 1958, n° 20.

²³ Fiche des activités du mois de septembre 56 N°20/CF, District de Ndendé.

types constituant trente-deux logements, furent construites et destinées à la location avec option d'achat²⁴. Les loyers mensuels de chaque logement étaient fixés suivant le type à : 3.500 francs ; 4.000 francs ; 5.000 francs ; 6.500 francs et 7.500 francs.

4.2. Quelques matériaux importés des régions voisines

Notons que les matériaux utilisés dans l'édification des bâtiments coloniaux pouvaient être importés des régions voisines, quand ils venaient à manquer dans la Ngounié, ou qu'on n'en trouvait pas du tout dans la région. Ils pouvaient ainsi provenir de la Nyanga voisine, du Moyen Ogooué, voire de Libreville.

Pour faire parvenir les matériaux de construction du bâti colonial dans les lieux de construction, l'on utilisait deux moyens : le portage (exclusivement réservé aux Africains), pour les régions manquant de voies de communication aménagées et le transport par véhicules. En 1935, par exemple, pour des besoins de constructions administratives en matériaux durables, la subdivision de Koula-Moutou due importer les tôles, le ciment et la chaux de Lambaréné où des réserves existaient encore. Le portage fut la méthode employée pour acheminer ces matériaux de construction. De même, en 1960, les besoins de couverture en tôles de l'église de Ndéndé nécessitaient le transport des matériaux provenant de Libreville.

Mais il faut souligner que le déplacement des matériaux d'un lieu à l'autre augmentait la valeur des marchandises en ce sens qu'il fallait mobiliser des moyens de transport rémunérés. Si le transport des tôles de l'église de Ndéndé coûtait 27.000 francs, celui des matériaux de la construction des administrations de Koula-Moutou était évalué à 75 centimes en plus sur chaque kilogramme.

4.3. Des matériaux métropolitains non négligeables

Certains matériaux utiles à l'édification du bâti colonial dans la Ngounié provenaient de la métropole, bien souvent importés par des factoreries qui en faisaient leurs principaux objets de vente. Elles

²⁴ Lettre N°348 de l'administrateur en chef de la France D'Outre-Mer, Chef de la région de l'Ogooué-Maritime, adressée à Monsieur le Gouverneur H.C. de la France D'Outre-Mer, Chef du territoire du Gabon, du 18 juillet 1953.

avaient le monopole sur l'importation des produits manufacturés qui n'existaient pas dans la colonie, la transformation locale des matières premières ne s'inscrivant pas dans les préoccupations coloniales. Il pouvait s'agir d'enduits extérieurs, de sacs de ciment, de lavabos, WC, tuyaux de plombs, futs de chaux, etc²⁵.

5. Les moyens humains

5.1. Main-d'œuvre spécialisée, essentiellement européenne

Les bâtiments coloniaux ont été construits sur la base de l'ingénierie occidentale secondée par une main-d'œuvre locale reléguée au rang d'exécutant. Cette main-d'œuvre spécialisée, venue de la métropole, bénéficiait de meilleures conditions de travail et de rémunération. Son traitement singulier lui conférait aussi des devis particuliers. De ce fait, dans la lettre du Chef du district de Ndendé adressée au Chef de la région de la Ngounié, le 15 décembre 1951, la troisième rubrique dénommée Camp de Gardes, mentionnait : « Le prix de revient d'une de ces cases me paraît devoir se décomposer comme suit, non compris le coût de la main-d'œuvre spécialisée qui fait l'objet d'une rubrique spéciale »²⁶.

Les tâches conférées à cette main d'œuvre spécialisée pouvaient aller de la simple réfection à la construction de nouveaux bâtiments en matériaux plus durables. Toutefois, leur nombre très réduit posait problème quant au respect des délais de livraison de certains chantiers²⁷. D'où l'idée de lui adjoindre une main d'œuvre locale bien plus disponible.

²⁵ Devis descriptif de construction école de filles à 3 classes à Oyem et à Mouila du 26 février 1951/ Devis descriptif des Travaux d'entretien et d'amélioration du bâtiment du service Météorologique de Mouila du 16 juillet 1953/ Devis estimatif des Travaux d'entretien et d'amélioration à entreprendre sur le bâtiment du service météorologique de Mouila, rubriques 3° et 4°/ Etat par ordre d'urgence des bâtiments administratifs à recouvrir à Ndendé en 1952.

²⁶ Rubrique III de la Lettre n° 687 du 15 décembre 1951 du Chef de District de Ndendé portant travaux sur budget local de 1952 adressée à Monsieur le Chef de la Région de la Ngounié.

²⁷ En décembre 1951 dans le district de Mimongo, la réfection des logements de fonctionnaires due prendre assez de temps du fait de la présence seulement de deux maçons dans le District, très souvent employés dans les chantiers de Koula-Moutou.

5.2. Une main-d'œuvre locale et non spécialisée plus abondante

Elle vient en complément d'une main-d'œuvre spécialisée peu exhaustive. Initié au métier sur le tas, son traitement est, pour ainsi dire, aux antipodes de celui réservé à la main-d'œuvre dite spécialisée d'origine occidentale. Il en est ainsi du niveau de rémunération. En 1951, pour les travaux de réfection du Camp des Gardes du District de Ndéndé, la main-d'œuvre non spécialisée fut cotée à seulement 32 francs par jour et par travailleur, soit 11.200 francs pour les 350 jeunes ayant travaillé dans ce chantier.

Ces inégalités salariales reposent sur les représentations que l'autorité coloniale se fait de cette main-d'œuvre locale jugée inexpérimentée aux techniques du bâti de style occidental. C'est fort de ce constat, en avril 1935, que le Chef de la Subdivision de Koula-Moutou s'adressait à l'Administrateur en Chef, par ailleurs Chef du département de la Ngounié-Nyanga, en ces termes :

Il existe des charpentiers, menuisiers (entendus comme appellation de la Colonie et non comme celle de la France, c'est-à-dire qu'ils savent bricoler et non capables de monter correctement une charpente, s'ils sont livrés à eux-mêmes²⁸.

Ils devaient donc impérativement évoluer sous une tutelle occidentale. Ainsi, en juin 1935 le Département de la Ngounié-Nyanga, dépourvu de maçons capables d'exécuter convenablement les travaux d'édification des bâtiments administratifs, eut recours à deux maçons employés à Mouila, sous la surveillance de M. Luciani. Ces ouvriers autochtones furent payés à seulement 5 francs par jour chacun²⁹. Notons enfin que cette main d'œuvre est associée à diverses tâches, à diverses échelles du déploiement de cette politique du bâti colonial : confection de certains matériaux, dont la paille, travail d'ai-maçon, travail de portage, etc.

²⁸ Rubrique 3° de la Lettre n° 69 a/s du 14 avril 1935 du Chef de Subdivision de Koula-Moutou portant édification et constructions administratives adressée à Monsieur l'Administrateur en Chef, Chef du département Ngounié-Nyanga à Mouila.

²⁹ Lettre du 19 février 1936 du Surveillant Principal des Travaux publics D. Luciani portant Projet de centres d'hospitalisation du Département de la Ngounié-Nyanga.

Conclusion

En définitive un bref examen du bâti colonial, de son implantation progressive et de sa nature, témoigne des articulations majeures de l'histoire de l'implantation coloniale, voire de l'histoire tout court de la région de la Ngounié, dans la première moitié du XX^e siècle. L'établissement progressif du fait colonial dans cette région du Gabon s'est en effet opéré par une triple conjonction de facteurs que sont l'évangélisation et l'acculturation par le biais de l'école missionnaire, le déploiement militaire pour faire face à l'hostilité des populations locales, l'exploitation économique reposant principalement sur l'implantation de structures économiques et les institutions administratives qui accompagnent et encadrent leurs activités. D'où la multiplication des édifices coloniaux ; de nombreuses bâtisses qui répondaient à ces besoins divers. Enfin, pour rendre tout ce bâti effectif dans la région de la Ngounié, des moyens de natures diverses étaient nécessaires. Il est question des ressources financières, des matériaux de construction ainsi que des moyens humains.

Sources et références bibliographiques

1. Les sources

1.1. Les archives (ANG)

- Autorisation de dépenses N°118-Budget Général Exercice 1954.
Devis de construction école de fille à 3 classes à Oyem et Mouila, février 1951.
- Fiche d'activités mensuelles du mois de juillet 1956 N°29/CF.
- Fiche de renseignement du mois de Mars 1954 de M. Blin, Chef du District de Mbigou.
- Fiche d'activités du mois de septembre 56 N°20/CF, District de Ndéndé.
- Lettre du Surveillant Principal des travaux Publics, D. Luciani, adressée au Chef de Département de la Ngounié-Nyanga du 19 février 1936.
- Lettre N° 275 de l'Ingénieur du Département de l'Estuaire adressée à Monsieur le Gouverneur des colonies, Délégué du Gouverneur Général pour la Région du Gabon, du 13 novembre 1936.

- Lettre N°470 de l'Administrateur des Colonies, R. Barthelemy, Chef de Département p.i de la Ngounié-Nyanga, adressée à Monsieur l'Administrateur Supérieur du Gabon à Libreville, du 13 juin 1935.
- Lettre n° 560 du 24 décembre 1951 de Monsieur le Chef de District de Mimongo portant récapitulation des entretiens des bâtiments administratifs et logements des fonctionnaires.
- Lettre n° 2010 du 18 septembre 1929 portant création du poste Administratif et Sanitaire de Fougamou.
- Lettre du 19 février 1936 du Surveillant Principal des Travaux publics D. Luciani portant Projet de centres d'hospitalisation du Département de la N'gounié-Nyanga.
- Procès-verbal de visite des bâtiments administratifs du District de Mbigou, signé G. Serre.
- Rubrique 3° de la Lettre n° 69 a/s du 14 avril 1935 du Chef de Subdivision de Koula-Moutou portant édification et constructions administratives adressée à Monsieur l'Administrateur en Chef, Chef du département Ngounié-Nyanga à Mouila.
- Rubrique III de la Lettre n° 687 du 15 décembre 1951 du Chef de District de Ndendé portant travaux sur budget local de 1952 adressée à Monsieur le Chef de la Région de la Ngounié.

1.2. Sources imprimées

Du Chaillu Paul Belloni, 1863, *Voyages et aventures dans l'Afrique équatoriale*, Paris, Michel Levy et Frères, Libraires Éditeurs.

2. Bibliographie

- ASSOUMOU NSI Michel, 2011, L'Église catholique au Gabon. De l'entreprise missionnaire à la mise en place d'une Église locale 1844-1942, *Thèse de Doctorat*, Pau, Université de Pau et des pays de l'Adour.
- BALANDIER Georges et PAUVERT Jean-Claude, 1952, *Les villages gabonais : aspects démographiques, économiques, sociologiques, projets de modernisation*, Brazzaville : IEC, 1952, Mémoires de l'Institut d'Etudes Centrafricaines 5.
- COQUERY-VIDROVITCH Catherine, 1979 « Colonisation ou impérialisme : la politique africaine de la France entre les deux guerres », *Le Mouvement Social*, n°107, Paris, p. 51-76.

- DUBOIS Colette, 2005, « Quelles politiques de développement pour l'Afrique subsaharienne durant la colonisation ? », *Cinquièmes rencontres de la Durance*, n°5, 2005.
- IBINGA Cyprien, 1985, *L'impact du regroupement des villages sur l'habitat et les activités rurales : cas de Mouniodji dans le département de la Dola (Ndéndé)*, Rapport de maîtrise de géographie, UOB, FLSH.
- KOUMABILA Juste Roger, 2012, *Les populations du bassin de l'Ogowe (Gabon). Histoire et civilisations*, Paris, Éditions Velours.
- MBOYI BONGO Serge, 2018, « La question de la conservation du "patrimoine culturel" au Gabon : enjeux et perspectives sur l'histoire, la mémoire et l'identité », *REGALIS*, p. 227-238.
- NYAMA Abraham-Zéphirin, 2014, « La guerre de Mocabe (Gabon) : à chacun ses moyens et méthodes de combat (1906-1909) », *Cahier d'Histoire et Archéologie*, n°16, UOB, FLSH, p. 359-376.
- NGUIABAMA-MAKAYA Fabrice, 2006, *Les espaces carcéraux au Gabon (1887-1959)*, *Thèse de Doctorat*, Aix-Marseille 1, en partenariat avec Université de Provence. Faculté des lettres et sciences humaines.